

# JEUNES ET ENTREPRISES

## Les dispositifs d'immersion des jeunes en entreprise :

Les dispositifs d'immersion des jeunes en entreprise visent à la découverte du monde de l'entreprise, la découverte d'un métier, la validation d'un projet professionnel ou le développement d'une expérience professionnelle.

### La Période de mise en situation en Milieu Professionnel (PMSMP) :

La période de mise en situation en milieu professionnel est prescrite par le conseiller de la Mission Locale. La recherche de l'entreprise accueillante est effectuée par le jeune avec son conseiller référent. Le programme de la PMSMP et son organisation sont établis conjointement par l'entreprise, la Mission Locale et le jeune et font l'objet d'une signature de convention.

Elle s'adresse à tous les jeunes, qu'ils soient ou non en emploi, poursuivant un parcours d'insertion ou de réorientation professionnelle.

Les jeunes bénéficiaires sont affiliés au régime général de sécurité sociale. Ils ne perçoivent pas de rémunération. Ils conservent leur statut et leur régime d'indemnisation ou de rémunération antérieur.

Les Missions Locales organisent avec vous des actions de valorisation de votre activité, de vos métiers et de votre entreprise auprès des jeunes.

**Rencontres** : dans le cadre de cafés de l'emploi, d'ateliers connaissance du Bassin d'emploi, de préparations à l'entretien d'embauche, de séances de pré recrutement...

**Visites** : visites préparées de votre entreprise, organisation de circuits de découverte de l'environnement économique...

**Immersion** : stages de découverte, d'observation, de validation de projets...

**Diffusion des offres** : organisation de face à face avec des demandeurs, préparation des jeunes et suivi...

**Parrainage** : sensibilisation et accompagnement de vos salariés souhaitant s'engager dans une démarche de parrainage.

**Manifestations locales et régionales** : participation de votre entreprise lors de forums, journée de l'Alternance, semaine de l'emploi....

## CONTACTER VOTRE MISSION LOCALE

### Le Dispositif d'Orientation et d'Insertion Territoriale :

Les Missions Locales de Lorraine animent un dispositif d'orientation et d'insertion territoriale (conventionnement Conseil Régional) organisé :

- en séquences collectives ou individuelles d'aide à la construction d'un projet professionnel
- en une ou plusieurs séquences en entreprises destinées à la validation de ce projet professionnel.

Les séquences en entreprise peuvent atteindre 210 heures maximum. Le programme de la séquence en entreprise et son organisation sont établis conjointement par l'entreprise, la Mission Locale et le jeune et font l'objet d'une signature de convention.

Les jeunes bénéficiaires sont affiliés au régime général de sécurité sociale. Ils ne perçoivent pas de rémunération.



Association régionale des  
Missions Locales de Lorraine